COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Estimation des pertes sur prairies : l'heure de vérité

Les éleveurs sont à quelques jours de rentrer leurs animaux pour l'hiver, mais compte-tenu des conditions climatiques extrêmes de cette année, les stocks de fourrages sont déjà bien entamés puisque les animaux sont affouragés depuis l'été. La situation est telle que dans la majorité des départements, les remontées de terrain font état de pertes supérieures à plus de 50%.

Or, les premières informations du Ministère montrent qu'une majorité de communes pourrait être éligible à une indemnisation. C'est un minimum au regard de l'ampleur de la crise ! L'urgence, désormais, est que chaque éleveur puisse connaître le taux de perte appliqué à son exploitation.

L'année climatique 2026 est historique par son intensité et son ampleur. Partout en France, sécheresse et canicules se sont succédées. Tous les éleveurs ont été sévèrement touchés, et les conséquences se ressentiront jusqu'au printemps prochain. Le Président de la République s'est engagé à ce que la solidarité nationale accompagne les agriculteurs face aux aléas climatiques. Il appartient désormais à la ministre de l'Agriculture de traduire cet engagement dans les faits à travers l'ISN élevage, en garantissant une indemnisation juste des pertes réellement subies par les éleveurs.

Au Sommet de l'Elevage, la Ministre de l'agriculture s'est engagée à ce que « *les préfets [réunissent] les Comités départementaux d'expertise […] [permettant] de confronter les données satellitaires aux observations du terrain.* » Elle a également précisé que « *les assureurs seront invités à simplifier et à mieux faire connaître leurs voies de recours afin que les éleveurs puissent contester facilement, si besoin, l'indemnisation perçue* ».

Ces promesses n'ont pas été suivies d'effet. Nous regrettons que de nombreux départements n'aient pas encore réunis leur comité d'expertise, et qu'aucune information sur les recours n'ait été communiquée par les assureurs, qui rappelons-le, gèrent le dispositif pour les éleveurs assurés comme non assurés. Ce manque de transparence, que nous dénonçons de longue date, ne doit pas impacter les producteurs !

Aussi, nous exigeons que les comités départementaux d'expertise se réunissent sans attendre afin de confronter les résultats du satellite avec les données de terrain, et que les assureurs communiquent, sans délai, les taux de pertes individualisés aux éleveurs assurés ou non.
Être éligible à l'ISN ou l'assurance ne signifie pas que la perte est bien évaluée. Les éleveurs ne peuvent pas se satisfaire d'un déclenchement au rabais !
Nous invitons tous les éleveurs dont le taux de pertes estimé par l'IPP ne représente pas la réalité, à déposer formellement un recours auprès de leur assureur interlocuteur agréé, et à informer leur Préfet.

Paris, le 25 novembre 2026